

// Service Presse
Tél. 02 40 41 67 06
presse@mairie-nantes.fr

Nantes, le 5 décembre 2022,

CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 9 DÉCEMBRE 2022

Prévention de la délinquance : création d'une Commission alerte et soutien aux familles

Le droit à la sécurité est un des piliers du pacte républicain. Et la sécurité à Nantes est une priorité de Johanna Rolland et de son équipe municipale. « *La sécurité, c'est d'abord tous les maillons d'une chaîne, tous importants : l'éducation d'abord, la prévention, absolument déterminante, la médiation et le pari des rapports humains, parce que dans une société qui se fragmente, qui se délite, qui monte en violences, plus que jamais nous en avons besoin* » explique Johanna Rolland, qui en tant que maire de la 6ème ville de France, assume la part de sanctions et de fermeté nécessaires, particulièrement lorsque les situations deviennent plus complexes. C'est tout l'objet, dans la continuité de ce qui a été mis en place depuis 10 ans, de la création d'une commission alerte et soutien des familles et du protocole actualisé de rappel à l'ordre soumis au vote des élus en Conseil municipal du 9 décembre prochain.

« *Face au rajeunissement des premiers passages à l'acte, que ce soit d'incivilités ou de délits, la Ville de Nantes assume pleinement son rôle et sa prérogative de coordination de la prévention de la délinquance* » précise Denis Talledec, conseiller municipal à la prévention de la délinquance, qui présente en Conseil municipal de vendredi 9 décembre 2022 une délibération pour la création d'une commission alerte et soutien des familles et le protocole actualisé de rappel à l'ordre, dans la continuité de ce que la Ville de Nantes a déjà mis en place depuis une dizaine d'années en faisant du suivi individualisé des jeunes primo-délinquants sa priorité en matière de prévention.

Commission alerte et soutien des familles

La création de cette commission vise à alerter les parents sur les passages à l'acte de leurs enfants lorsque ceux-ci troublent leur environnement et/ou risquent une mise en danger ou de les entraîner dans un parcours de délinquance.

Une convocation par la commission doit permettre :

- une prise de conscience par les jeunes des conséquences de leurs actes, pour la ou les victimes comme pour eux-mêmes,
- un rappel pour les jeunes comme pour leurs parents des responsabilités et des risques encourus tant dans le champ réglementaire qu'au plan civil ou pénal.

La commission veillera à soutenir les parents dans leurs démarches éducatives, en restant à l'écoute des besoins et en préconisant si nécessaire des orientations vers les partenaires.

La composition de la commission sera adaptée à l'âge des jeunes, au niveau de gravité des faits et à l'environnement dans lequel se produisent les actes. Pour permettre une réelle individualisation, la commission peut se réunir selon deux types de format, afin de consolider la pratique nantaise existante :

→ **Un format de convocations simples, qui existent depuis une dizaine d'années** : à l'échelle du quartier, mené par des professionnels de la Ville de Nantes et associant toute personne dont la présence apparaît comme utile pour évoquer les conséquences des actes commis et ouvrir un dialogue autour du jeune et de sa famille.

(ex : un bailleur, une association, un établissement scolaire si les faits se sont produits à son abord...)

Depuis leur instauration, ces convocations ont prouvé leur utilité et sont devenues des outils remarquables et essentiels à l'accompagnement en matière de prévention.

Chiffre – clé : une cinquantaine de convocations chaque année.

→ **Un format en séance plénière**, présidée en mairie centrale par l'élu délégué à la prévention de la délinquance, et qui vise à donner un cadre solennel à la rencontre, conformément à la Loi de mars 2007 et au code de sécurité intérieure.

La commission, après avoir évoqué les faits reprochés et les conséquences ou les risques afférents, pourra émettre des recommandations, des conseils ou proposer des orientations ou des accompagnements courts par le service de la mission prévention de la Ville de Nantes.

La commission sera présidée par l'élu désigné par le maire et réunira un cadre de la mission prévention de la Ville de Nantes, un représentant de la police municipale et une personnalité qualifiée en capacité d'offrir un éclairage à partir de son expertise en matière de délinquance des mineurs.

Dans le cas de faits plus graves, l'élu pourra prononcer un rappel à l'ordre à l'adresse de la personne convoquée.

Le protocole de rappel à l'ordre, outil de justice de proximité pour répondre aux problèmes du quotidien des Nantais

Le rappel à l'ordre a été introduit par la loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance, formalisant ainsi une pratique qui préexistait de façon informelle et qui reposait sur les compétences de police administrative du maire. Le code de la sécurité intérieure donne pouvoir au maire de procéder à un rappel à l'ordre à l'encontre d'une personne, auteur de faits susceptibles de porter atteinte au bon ordre dans la commune.

Cela peut par exemples concerner la présence constatée de mineurs dans des lieux publics à des heures tardives, les incivilités commises par des mineurs, les incidents aux abords des établissements scolaires, les conflits de voisinage, les bruits ou tapages injurieux ou nocturnes, certaines atteintes légères à la propriété publique, l'absentéisme scolaire...

Cette intervention du maire peut concerner aussi bien des mineurs que des majeurs. Le rappel à l'ordre d'un mineur intervient, sauf impossibilité, en présence de ses parents.

« *Le rappel à l'ordre est donc une injonction verbale adressée par le maire qui apporte une réponse aux passages à l'acte qui, s'ils ne constituent pas des crimes ou des délits, portent néanmoins atteinte à la tranquillité publique et au vivre ensemble* » explique Denis Talledec.

Afin de vérifier qu'aucune poursuite pénale n'est engagée par le parquet pour ces faits, le présent protocole prévoit une procédure de consultation systématique du procureur en amont de la convocation.

Enfin, la Ville de Nantes a souhaité mettre à jour son actuelle charte (datant de 2011) autorisant les échanges au titre de la prévention de la délinquance en l'adaptant au nouveau cadre de travail partenarial en rapport avec la déclinaison du Contrat de Sécurité Intégrée (CSI) signé en mai 2021 avec l'État. Il s'agit d'y préciser les règles et le contenu des échanges dans le cadre des groupes de travail qui se réunissent mensuellement au niveau central mais également sur les différents quartiers nantais, permettant ainsi de signaler les situations difficiles, personnelles ou familiales et de s'assurer qu'elles sont bien prises en compte par l'un ou l'autre des signataires* présents.

*les signataires : la Ville de Nantes ; la Préfecture; le Tribunal Judiciaire; le Service Pénitentiaire d'Insertion et de probation ; la Protection Judiciaire de la Jeunesse; l'Éducation Nationale; la SEMITAN et les bailleurs : Aiguillon; CDC; LNH; NMH; Villogia.

Un bilan sera dressé chaque année du fonctionnement de la commission d'alerte et de soutien des familles ainsi que du protocole de rappel à l'ordre.

La mission prévention de la Ville de Nantes et les médiateurs de quartier

La mission prévention assure une action de proximité dans tous les quartiers de la Ville de Nantes sur le champs de la prévention sociale de la délinquance.

6 binômes territorialisés constitués d'un chargé de mission et d'un coordonnateur apportent des réponses opérationnelles aux problèmes de tranquillité publique rencontrés par les habitants ou les professionnels, par la conduite d'actions correctives et la mobilisation des partenaires institutionnels ou associatifs.

Ressources sur le champ de la prévention de la délinquance, les professionnels de la mission prévention peuvent épauler et orienter les adolescents, les parents mais aussi les professionnels inquiets face au risque de basculement d'un jeune dans la délinquance.

Ils s'appuient sur les équipes de médiation de quartier, présents sur les espaces publics des 8 Quartiers Politique de la Ville (QPV).

Les médiateurs de quartier

En complément des actions de la Maison de la tranquillité publique, de l'ilotage de la police municipale et de l'extension de la vidéoprotection, les médiateurs interviennent, du mardi au samedi (de 15h à 22h), pour agir sur les situations de tensions. Leurs missions sont nombreuses : présence à la sortie des établissements scolaires, prévention routière auprès des jeunes cyclistes, porte-à-porte, médiation scolaire ou en cas de conflit de voisinage, lutte contre le harcèlement ou encore alerte en cas de présence d'enfants sur des points de deal en sont quelques exemples. « Ce sont des décodeurs, des facilitateurs, des passeurs, des accompagnateurs, les pédagogues du vivre-ensemble dans le quartier.

Professionnels de la médiation, les [médiateurs de quartier](#) sont donc présents sur 8 secteurs priorités de la ville de Nantes (Bellevue, Breil, Malakoff, Nantes Nord, Nantes Sud, Halvêque, Ranzay, Bottière, Pin Sec et Dervallières).

Désormais au nombre de 36, ils assurent des missions de prévention, de médiation, et d'orientation, et contribuent ainsi à la prévention des incivilités et l'apaisement des conflits.



Le marché avec l'association Optima a été reconduit en juin dernier pour 4 ans et associe 8 bailleurs sociaux (Nantes Métropole Habitat, La Nantaise d'Habitation, CDC Habitat social, Logi-Ouest, Aiguillon Construction, Vilogia, CDC Habitat, Atlantique Habitations). Il est doté d'une enveloppe de 1,56 M€ par an.

Ils agissent donc pour le compte de la mairie au service de tous les habitants et des usagers des quartiers pour améliorer le lien social entre tous. Aux côtés des bailleurs sociaux partenaires, les médiateurs contribuent à la prévention des incivilités, la lutte contre le sentiment d'insécurité et à l'apaisement des conflits dans l'habitat social, interviennent à travers trois grandes missions :

- la régulation, pour aller au-devant des comportements gênants et prévenir les tensions,
- la médiation pour créer ou restaurer du lien entre les habitants, apaiser les conflits par le dialogue,
- l'orientation pour informer sur les offres, les actualités, les événements et les manifestations du quartier.